

Homicide à Franceville

Un débile mental fracasse la tête d'un bébé



Danny Malibala, le meurtrier présumé du petit Mogo.



Photo : AJN

La mère de la victime et sa cousine sont aussi dans le collimateur de la justice.

Photo : AJN

laissé sous sa garde. Selon les témoignages recueillis sur la scène du crime, ce jour-là vers 18 heures, la jeune Line Patricia Ngamami Ndakissa, 18 ans, mère de la victime, surgit en pleurs et désespérée dans la cuisine de sa grand-mère. Elle raconte qu'elle aurait confié son nouveau-né malade à Dany Malibala, afin de se rendre rapidement à la pharmacie pour acheter des médicaments. A son retour à la maison quelques instants plus tard, elle aurait trouvé son enfant gisant au sol, la tête écrabouillée. Appré-

hendé et conduit au commissariat central de police de Franceville, le mis en cause, visiblement instable et le regard vide, passe aux aveux. Lors de la reconstitution des faits, il déclare : « Je ne me sentais pas bien. Il y avait un esprit en moi qui m'incitait à faire des mauvaises choses. L'esprit m'a dit que, puisque la mère du bébé est partie depuis hier, fais du mal à l'enfant. J'ai obéi, puis j'ai attrapé le bébé et je l'ai balancé au sol. Ensuite, je lui ai cogné la tête au sol à deux reprises. Après, je me suis rendu compte de ce que j'avais

fait et je suis parti en courant. J'ai fui vers l'hôpital chinois pour qu'on ne m'attrape pas. J'ai demandé 100 francs aux passants et je suis allé à Potos. On m'a attrapé ce matin. » Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances exactes de ce drame. Mais il y a un problème : le principal suspect de cette tragédie est reconnu dans le quartier comme étant un débile mental. A ce titre, théoriquement, il n'est pas juridiquement responsable des actes qu'il pose. Affaire à suivre.

AJN

Franceville/Gabon

LE drame s'est produit mardi dernier au quartier

Dialogue dans le 2e arrondissement de Franceville. Dany Malibala, âgé de 20 ans, aurait fracassé la tête du petit Mogo, un bébé de quatre mois,

Incendie à Oyem

Une maison d'habitation réduite en cendres au quartier Akoakam



Photo : PME

La nature des constructions explique la propagation rapide des flammes.



Photo : PME

Une maison consumée partiellement par le feu.

PME

Oyem/Gabon

UN incendie, dont l'origine reste à déterminer, s'est déclaré, il y a quelques jours, en milieu de journée, au quartier Akoakam, dans le premier arrondissement de la commune d'Oyem. C'est une maison d'habitation de cinq chambres, construite en planches, qui a été ainsi entièrement consumée par le feu. Sous l'œil impuissant des occupants. Deux autres maisons, mitoyennes à celle réduite en cendres, ont été touchées partiellement par les flammes destructrices. Les éléments de la neuvième compagnie d'incendie des sapeurs-pompiers

basée à Oyem, sont arrivés sur le lieu du drame, alors que les flammes avaient déjà tout ravagé sur leur passage. Les victimes, tous des locataires, n'ont presque rien récupéré de leurs effets. Qui plus est, la plupart d'entre elles étaient absentes de leur domicile quand l'incendie s'est déclaré. Selon des témoins, le feu est parti d'une des chambres de la maison sinistrée. « Nous avons entendu une détonation provenant d'une des chambres de la maison. Quelques secondes plus tard, nous avons remarqué la fumée qui jaillissait de la toiture », a déclaré une voisine. **PROPAGATION RAPIDE**



Photo : PME

L'incendie a fait de nombreux sans abris, essentiellement des locataires.

**DU FEU** • Le feu s'est ensuite propagé dans toute l'habitation en un temps record. La propagation rapide des flammes a été favorisée, à en croire les témoins, par des planches

sèches, des bouteilles de gaz et le courant électrique. Les victimes ont donc perdu tous leurs biens, dont les meubles, les documents administratifs et d'Etat-civil, le linge, les ap-

pareils électroménagers et autres. Même la chaîne de solidarité, formée par les habitants du quartier, a échoué face au feu ravageur. Ces secouristes de circonstance, appuyés par les soldats du feu, ont pu, tout de même, épargner d'autres habitations. Les victimes se sont jointes à la propriétaire des lieux, dame Ntsame Abessolo, pour solliciter de l'aide auprès des autorités du pays, du ministère des Affaires sociales et des personnes de bonne volonté. L'enquête, diligentée par les autorités judiciaires, devrait fixer les uns et les autres sur les circonstances exactes de ce malheureux événement.

Faits d'ailleurs

**Une professeure fait une fellation à un élève**  
Une professeure, âgée de 50 ans, a été interpellée par la police après avoir pratiqué une fellation à un de ses élèves âgé de 15 ans. Elle est également soupçonnée d'avoir envoyé des photos d'elle nue à trois autres élèves via Snapchat. Angela Jean Stanton avait été embauchée en janvier dernier en tant que remplaçante à l'école de Citrus, en Floride (Etats-Unis). « Stanton était un membre de notre école à qui nous pouvions faire confiance et qui était très impliquée dans les activités liées à la jeunesse », a déploré le bureau du shérif. Quand la direction de l'établissement a appris la nouvelle, elle a été immédiatement licenciée. La quinquagénaire a été inculpée de faits criminels obscènes et de transmission de matériel nuisible à des mineurs.

**Il ressort de l'hôpital amputé des jambes et des doigts**

La clinique Saint-Antoine de Nice (France) est poursuivie en justice par un patient suite à une erreur médicale. En novembre 2016, cet homme de 57 ans avait rendez-vous dans cet hôpital pour un simple contrôle de la prostate. Mais Sassi Ayed a contracté une maladie nosocomiale et a dû être amputé des jambes et des doigts. Depuis ce drame, le quinquagénaire a perdu son emploi et n'a plus de ressources pour vivre. La clinique a été condamnée en référé le 16 janvier à lui verser une provision de 57.000 euros sur les futures dommages et intérêts. L'affaire sera jugée sur le fond plus tard.

**Il massacre son rival à coups de pioche**

A Desvres (France), une jeune femme de 25 ans est rentrée à son domicile après avoir passé la soirée avec son nouveau petit-ami. Elle vit encore avec son ex-compagnon, en attendant de trouver un nouveau logement. A son retour, elle s'est disputée avec son ex-concubine. Après avoir appris avec qui elle avait passé la soirée, ce dernier, âgé de 25 ans, est sorti, armé d'une pioche, dans la rue où il est tombé sur son rival. Fou de rage, il l'a tué de plusieurs coups de pioche. Quant à son meurtrier, il a pris dans un premier temps la fuite, avant finalement de se rendre. Il a été placé en garde à vue.

Rassemblés par JNE